

■ MAREIL-MARLY

FUSION AVEC D'AUTRES COMMUNES. L'opposition demande un référendum

Les Mareillois sont invités par le groupe d'opposition Mareil autrement à se prononcer en faveur de l'organisation d'un référendum sur la fusion de la ville avec trois autres communes dont Saint-Germain-en-Laye.

Pour Gilles Lamy, la situation est grave et exige l'organisation d'un référendum. Alors que les élus de Fourqueux, L'Étang-la-Ville, Saint-Germain-en-Laye et Mareil-Marly ont voté en faveur d'une étude devant les renseignements sur l'opportunité d'une fusion de leurs communes, le groupe Mareil autrement estime que la parole doit être donnée à la population. Le conseiller municipal d'opposition exhorte les Mareillois à demander, par le truchement d'une pétition, la mise en place d'un référendum sur le sujet. « Que l'on soit pour ou contre la fusion de notre commune avec Saint-Germain-en-Laye, Fourqueux et L'Étang-la-Ville, il revient

aux Mareilloises et aux Mareillois, en tant qu'habitants, d'en décider directement. Et afin d'assurer une véritable légitimité démocratique à une éventuelle décision de fusion, la loi prévoit la possibilité d'un référendum local (cf. le code général des collectivités territoriales, article LO 1112-1 et suivants). »

Un vote à la fin de l'année

Gilles Lamy exprime clairement son point de vue dans un tract qu'il a distribué à la population : « Nous souhaitons un référendum pour décider nous-mêmes de l'avenir de notre commune. » Le conseiller municipal de Mareil autrement souligne le fait qu'« une fusion de communes est définitive ». « Ne nous faisons pas confisquer nos droits de citoyens. Mareilloises et Mareillois, décidons si notre commune doit vivre ou disparaître ! » Selon Gilles Lamy, un vote du conseil municipal à la majorité



Le conseiller municipal d'opposition Gilles Lamy (à gauche) souhaite faire réagir la population

simple (soit 14 conseillers municipaux sur 27) sera suffisant pour entériner cette fusion et créer une « super-commune » de plus de 50 000 habitants. Ce vote doit se dérouler à la fin de l'année, une fois les conclusions de l'étude sur la fusion dévoilées. Le maire, Brigitte Morvant, a indiqué à plusieurs reprises son souhait d'associer la population

à ce processus de fusion mais les Mareillois n'ont pas été sondés directement à ce sujet. Il est possible de signer la pétition de Gilles Lamy en ligne sur le site : www.mareil-autrement.over-blog.com.

S.R.

■ À l'agenda

■ SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Opération forêt propre

Avec plus de trois millions de visiteurs par an, la forêt souffre des incivismes récurrents liés aux dépôts de déchets et du non-respect de son environnement. La Ville a donc décidé de mobiliser les énergies et les volontés à travers l'opération Forêt propre, manifestation organisée depuis 2007 par les Ateliers de l'environnement et de la démocratie. Un événement pédagogique et citoyen qui permettra de faire prendre conscience de l'importance de préserver l'environnement, en particulier celui de la forêt de Saint-Germain et informer des conséquences néfastes de la présence de déchets en forêt. Rendez-vous le 7 avril. Les participants doivent être munis de gants et de gilets fluo. Des pinces et des sacs poubelles seront distribués. Les services municipaux réaliseront ensuite la collecte de l'ensemble des déchets ramassés. Rendez-vous samedi 7 avril, de 10h à 12h, avec un accueil du public dès 9h30 sur un point de ralliement commun : le parking du parc de la Charmeriaie.

Concert

L'association Dédicace organise un concert gratuit le samedi 7 avril à 17h dans la galerie de l'hôpital. Entrée libre sans réservation.

Protection des données

Dans le cadre de la fête de l'Internet, une conférence sera proposée le samedi 7 avril, à 10h30 à la salle multimédia de l'hôtel de ville. Intitulée « Associations : êtes-vous prêtes pour le RGPD ? », elle traitera du Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui entrera en vigueur le 25 mai. Conférence animée par Caroline Belotti avocate en droit des nouvelles technologies et protection des données à caractère personnel. BRM Avocats, membre de TGS France Avocats. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Conférence

Conférence de la société des Amis du musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye qui se déroulera à l'auditorium, place Charles-de-Gaulle. Conférence d'Alain Beyneix, le samedi 14 avril à 10 h 30 : la médecine aux temps néolithiques. Alain Beyneix est docteur en préhistoire, membre associé à l'UMR 7194 du CNRS et du Muséum national d'Histoire naturelle. Réservation : resa.saman@gmail.com

Lorraine Fouchet dédicacera son nouvel ouvrage intitulé *Poste restante à Locmaria* (éditions Héloïse d'Ormesson) le samedi 7 avril à 11h à la maison de la presse du Vésinet, 28, bis rue du maréchal-Foch.

Bal costumé

Samedi 7 avril à 14h30, venez vivre un après-midi dans une ville de Vikings sur la pelouse des Fêtes aux Ibis. Première grande manifestation de la saison, le bal costumé permet aux petits et grands Vésigondins de se retrouver pour célébrer le printemps.

Cette année, le thème choisi par les enfants des accueils de loisirs du Vésinet est « Les Vikings ». Les animateurs vous proposeront de multiples jeux, ateliers créatifs... Ouvert à tous

FOURQUEUX

Chasse aux œufs

Chaque année, la ville de Fourqueux organise une chasse aux œufs. Cette nouvelle édition aura lieu dimanche 8 avril à 15h30 à l'école Charles-Bouvard, organisée dans la cour élémentaire des Néfliers. Cette chasse est ouverte à tous les jeunes Foulqueusiens de la maternelle au CM2, accompagnés d'un parent. Cette animation sera suivie sur place d'un goûter vers 16h30 agrémenté de vos gâteaux et boissons.

Bridge et billard

Venez rejoindre les joueurs du Club Amical de Fourqueux qui souhaitent développer leur activité chaque jeudi après-midi de 14h à 17h à l'Espace Pierre-Delanoë. Pour tous renseignements, veuillez contacter Jean-Pierre Segretain via son courriel : jpsretain@orange.fr

Atelier de compostage

Atelier de compostage le samedi 7 avril de 10h30 à 13h, organisé par BiodiverCités78. Rendez-vous à 10h30 au n°1 Résidence du Clos Baron. Inscription : biodivercites78@gmail.com

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Marché de l'art

L'Atelier Pièce Unique qui organise la 11^e édition du Marché de l'Art de Saint-Germain-en-Laye le samedi 16 juin de 10h à 19h sur la place du Marché Neuf, lance un appel à candidature. Le but de cette manifestation est de faire découvrir au public la création artistique contemporaine. Elle accueillera les peintres, sculpteurs, photographes, graveurs, aquarellistes... (ni artisanat, ni bijoux, ni meubles peints, ni peinture décorative en série...). Il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'association pour participer. Le jury constitué de professionnels, sélectionnera près de 100 artistes. Ces deniers seront informés début mai 2018 par e-mail. Pour toute information, envoyer un e-mail contact@atelier-piece-unique.com

projet immobilier dans l'attente

Les riverains de la place de l'Abreuvoir, à Marly-le-Roi, sont dans l'attente. L'attente du résultat du recours gracieux qu'ils ont déposé le 15 février dernier pour obtenir le retrait d'une décision du conseil municipal votée le 18 décembre, entérinant une modification du plan local d'urbanisme.

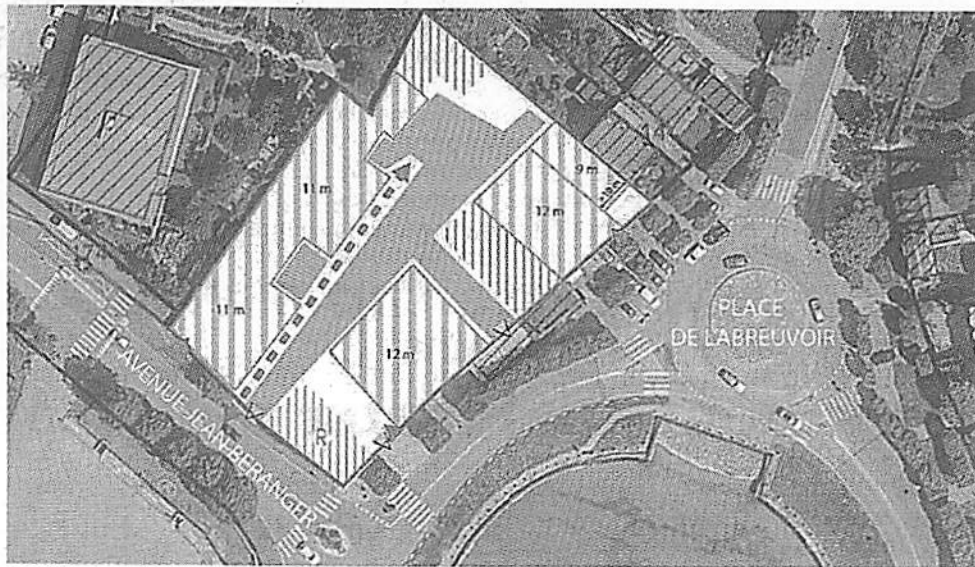
« Une soixantaine de logements »

Une modification qui ouvrirait la porte à un projet d'implantation d'immeubles sur la place de l'Abreuvoir en lieu et place des restaurants, de la maison d'habitation et du garage, sur une parcelle de 2 500 m², bordée par les deux maisons dites Sisley. Le secteur pourrait accueillir une soixantaine de logements « dont une part d'un minimum de 40 % de logements locatifs sociaux et un restaurant ».

Impensable pour l'association des Amis de l'Abreuvoir. Créée en 1978 pour promouvoir et protéger le secteur, et réactivée pour lutter contre ce projet immobilier, elle compte aujourd'hui 240 adhérents.

« Principale porte d'entrée de la commune »

« La Place de l'Abreuvoir



La modification du Plu ouvrirait la porte à un projet d'implantation d'immeubles sur la place de l'Abreuvoir (Image les Amis de l'Abreuvoir).

est la principale porte d'entrée de Marly-le-Roi. Elle contribue de façon notable à l'image que se font les visiteurs de Marly-le-Roi, mais aussi de l'image que se font les Marlychois d'eux-mêmes et de leur ville, explique-t-on du côté de l'association. L'Abreuvoir est un secteur de valeur artistique et historique qui dépasse les frontières de la ville. La présence de bâtiments sans charme ne s'intégrant pas à l'environnement et construits en série, que

l'on pourrait retrouver dans n'importe quelle autre ville, nuit au caractère unique de la place et à la spécificité de Marly-le-Roi, que représentent son charme et son attrait. La Place de l'Abreuvoir est un site de valeur patrimoniale dont la beauté est due à l'agencement harmonieux de maisons anciennes. L'Association des Amis de l'Abreuvoir souhaite la préservation du patrimoine bâti historique existant.»

Prêts pour un recours contentieux

La réponse de la mairie à leur recours gracieux devrait leur parvenir d'ici le 15 avril. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils se préparent à porter un recours contentieux.

Ph. R.

PRATIQUE

Page Facebook : <https://www.facebook.com/amis.delabreuvoir.9>